



LETTRE D'INFORMATION - Octobre 2025

Le SDEHG, acteur des Journées Territoriales



Signature de la Charte de partenariat sur la résilience des réseaux, avec de gauche à droite, Jean-Louis Rémy, Vice-Président de Réseau31 en charge de la Transition Énergétique, Thierry Suaud, Président du SDEHG, Victor Denouvion, Président de Haute-Garonne Numérique, Sébastien Vincini, Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne a participé aux Journées Territoriales qui se sont tenues les 18 et 19 septembre dernier à la Salle Horizon Pyrénées de Muret.

Cet événement, organisé par l'AMF31 et ses partenaires, a réuni élus locaux, agents territoriaux et acteurs institutionnels avec une ambition renouvelée de favoriser l'innovation et la collaboration. Il constitue un moment privilégié d'échanges et de partage d'expériences autour des grands enjeux des collectivités territoriales.

La participation du SDEHG aux Journées Territoriales s'est articulée autour de plusieurs moments clés :

- **Un stand d'information et d'échanges** : Les équipes du SDEHG ont accueilli les visiteurs pour discuter concrètement des solutions proposées aux communes pour les accompagner dans leurs projets de transition énergétique, notamment pour la rénovation de l'éclairage public et l'autoconsommation photovoltaïque.
- **La participation aux tables rondes** : Le Président du SDEHG est intervenu sur les tables rondes « *Finances Publiques* » et « *Transition écologique* » pour aborder les thématiques liées aux financements locaux et à la planification de la transition écologique dans les territoires.

[Pour visionner la table ronde *Transition écologique*](#)

[Pour visionner la table ronde *Finances Publiques*](#)

- **La signature d'une Charte de partenariat** : Le SDEHG a participé à la signature de la Charte de partenariat sur la résilience des réseaux, aux côtés du Conseil départemental, de Haute-Garonne Numérique et de Réseau31. Cette initiative vise à renforcer la coopération entre les acteurs publics et privés, mutualiser les expertises et partager les données pour bâtir un territoire plus résilient et plus durable.

Rencontres territoriales 2025 - À vos agendas



Jean-Claude Garaud, Maire de Villate, a accueilli la première rencontre territoriale du 19 septembre dernier dans les locaux de la mairie, en présence de Thierry Suaud, Président du SDEHG, accompagné des Vice-Présidents Max Cazarré et Claude Sarralié et de ses équipes.

Le SDEHG relance ses rencontres territoriales de fin d'année, relais de proximité entre le Syndicat et les communes.

Pourquoi des rencontres territoriales ?

- Les rencontres territoriales, organisées sur l'ensemble du département, sont avant tout des **espaces de dialogue** : les élus municipaux y trouvent une tribune pour exprimer les besoins de leur territoire, questionner les services, proposer des idées, et nourrir la stratégie énergétique départementale.
- Elles constituent un levier pour adapter les choix techniques et financiers aux **réalités locales**, tout en renforçant la cohésion entre le SDEHG et ses communes membres.
- Elles permettent aux élus locaux d'échanger sur les **priorités** en matière d'éclairage public, de développement des énergies renouvelables, de performance énergétique des bâtiments, etc.
- Elles représentent également un espace pour informer les communes des **dispositifs techniques et financiers** proposés par le SDEHG et aborder les **sujets d'actualités** portant sur l'énergie.
- Elles renforcent la **gouvernance participative** du service public local de l'énergie : plus que jamais, les décisions doivent s'inscrire dans une dynamique partagée.

Des enjeux majeurs pour 2025

Parmi les principaux thèmes qui seront au cœur des travaux des rencontres territoriales cette année :

- Les actualités du secteur de l'énergie
- La rénovation de l'éclairage public avec le programme LED++
- L'évolution du programme des ombrières en autoconsommation
- La démarche de co-construction du SDEHG de demain

Un rendez-vous pour les maires et les délégués

Chaque rencontre territoriale, animée par le Président du SDEHG, aux côtés des Vice-Présidents et des équipes du Syndicat, réunira les maires, les délégués des communes, les représentants des entreprises de travaux, de maintenance et d'Enedis.

Ces rencontres sont l'occasion de renforcer la coopération territoriale et de préparer ensemble la transition énergétique.

À vos agendas



L'ombrière photovoltaïque en autoconsommation installée sur le parking de la salle des fêtes de Pointis-de-Rivière, d'une puissance de 35,8 kWc, permet de fournir de l'électricité à plusieurs bâtiments situés à proximité : l'école, la salle des fêtes et la salle des sports.

Après l'installation de 14 premières ombrières représentant 817 kWc de puissance totale, une deuxième grappe de 15 nouvelles ombrières est en cours de réalisation sur les communes de Bessières, Castanet-Tolosan, Daux, Lagarde, Liéoux, Martres-Tolosane, Nailloux, Pointis-de-Rivière, Rieumes et Villefranche-de-Lauragais.

Un contexte énergétique favorable à l'autoconsommation

Cette année, nous avons identifié un potentiel d'économie important sur les dépenses d'électricité, d'environ 20%, au niveau des bâtiments et équipements publics hors éclairage public, tout en recherchant une visibilité et une stabilité à long terme dans un contexte de marché de l'énergie toujours très agité.

La baisse des tarifs d'achat de l'électricité produite ainsi que la toute récente suppression du dispositif d'obligation d'achat pour les ombrières d'une puissance supérieure à 100 kWc, remplacé par un système complexe de complément de rémunération, conduisent à une nouvelle dégradation du modèle économique des ombrières. En effet, les prix de revente de l'électricité photovoltaïque devraient se situer entre 70 et 80 €/MWh, prix tout juste équivalents au prix de revient de production de l'énergie photovoltaïque sur ombrière.

Ces évolutions réglementaires conduisent à une nouvelle dégradation du modèle économique des ombrières pour revendre de l'électricité et confortent la position du SDEHG sur l'autoconsommation.

L'adaptation du programme d'ombrières du SDEHG aux dernières évolutions réglementaires

Dans ce cadre, le SDEHG fait évoluer son programme d'ombrières afin de favoriser l'autoconsommation collective avec la recherche d'un taux d'autoconsommation plus élevé, le plus proche possible de 100%, et sur un périmètre plus étendu :

- **Extension du périmètre de l'autoconsommation collective** : afin de disposer du panel le plus large possible d'usages de l'électricité, le périmètre peut dorénavant être étendu au territoire des communautés de communes, dès lors qu'il ne s'agit que de producteurs et de consommateurs exerçant une mission de service public.
- **Constitution d'un groupement d'achat dédié aux ombrières photovoltaïques en autoconsommation** : le groupement d'achat permettra d'offrir une forte compétitivité des prix grâce à des marchés à bons de commande portant sur des volumes importants d'ombrières. Il garantira également une qualité optimale des panneaux et des structures en intégrant les dernières avancées technologiques.

A ce jour, une vingtaine de communes ont déjà adhéré au groupement d'achat lancé par le SDEHG et un premier marché de construction d'ombrières photovoltaïques de puissance inférieure à 250 kWc destinées à de l'autoconsommation individuelle ou collective devrait être conclu d'ici la fin de l'année 2025.

Toute commune, souhaitant adhérer à ce groupement et profiter des prochains marchés de construction d'ombrières photovoltaïques, peut formuler une demande par mail à contact@sdehg.fr ou contacter directement les services du SDEHG au 05 34 31 15 00 pour tout renseignement complémentaire.

Lumière sur Merville : un éclairage public 100% LED moderne et responsable



Le 29 avril dernier, en présence d'élus locaux et des entreprises ayant pris part au projet, le SDEHG et la Mairie de Merville ont inauguré l'éclairage public LED de la ville.

La commune de Merville a franchi une étape majeure de sa transition énergétique avec la rénovation complète de son éclairage public. Ce projet, mené en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne et les entreprises Citel et Ineo, s'inscrit dans le cadre du programme LED++.

Un chantier d'envergure pour un résultat exemplaire

Au total, 1 067 points lumineux composent le réseau d'éclairage public de Merville. Grâce à trois opérations successives, 883 luminaires ont été rénovés : 327 lanternes de style, 276 luminaires décoratifs résidentiels et 280 points routiers fonctionnels.

Ces travaux permettent désormais à la commune d'afficher un taux de 100% LED.

Des bénéfices concrets pour la commune et l'environnement

Cette modernisation représente 82% d'économies d'énergie, soit près de 55 700 € par an, divisant par cinq la facture d'électricité.

Elle contribue également à la réduction de la pollution lumineuse et à la préservation de la biodiversité, en orientant la lumière vers le sol et en limitant l'impact sur les espèces nocturnes.

Un projet financé et pensé pour l'avenir

Le financement a été assuré par les économies d'énergie générées, le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, le Fonds vert et le SDEHG.

Ce chantier s'inscrit dans le programme LED++, dont l'objectif est de rénover l'éclairage public de l'ensemble des 585 communes membres d'ici 2028. À ce jour, 63% des luminaires du territoire sont déjà équipés en LED.

Ils en parlent

Chantal Aygat, Maire de Merville : « En 2023, seuls 5% des luminaires d'éclairage public de la commune de Merville étaient équipés en LED. Grâce au partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, nous avons pu remplacer tous les points lumineux vieillissants, qui nous coûtaient cher tant en entretien qu'en énergie, par une solution plus durable et plus économique. Sans cela, les coûts liés à l'éclairage public, qui avaient déjà fortement augmenté ces dernières années, auraient pu doubler entre 2022 et 2025. C'était donc une opportunité importante pour notre commune. Qui plus est, ce nouveau système permet de limiter l'impact de l'activité humaine sur la biodiversité. En canalisant les flux vers le sol, la pollution lumineuse est réduite et de nombreuses espèces (mammifères, insectes, oiseaux...), qui sont attirés par la lumière ou qui au contraire la fuient, retrouvent un ciel nocturne moins éclairé et s'en trouvent protégés. »

[Pour consulter les témoignages des Maires](#)

La commune de Saubens expérimente un outil de gestion de l'éclairage public avec le SDEHG



L'éclairage public de la commune de Saubens est composé de 600 luminaires d'éclairage public dont 92% viennent d'être rénovés avec des appareils LEDS dans le cadre du programme LED++ du SDEHG.

Cette rénovation permet à la commune de réaliser 75% d'économie d'énergie, représentant 24 600 € en moins sur sa facture annuelle d'énergie.

Ce programme, déployé par le SDEHG à l'échelle départementale, permettra aux communes haut-garonnaises d'atteindre un taux d'équipement de 100% LEDS de leur parc d'éclairage public d'ici 2028.

Pour aller plus loin dans sa démarche de maîtrise de ses consommations énergétiques et de sa gestion de l'éclairage public, la commune a souhaité engager une **expérimentation avec le SDEHG d'un outil de gestion à distance de l'éclairage public**.

Dans un premier temps, cette expérimentation porte uniquement sur deux armoires de commande de l'éclairage public du centre-ville.

Cet outil permet de gérer à distance les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public - planification journalière des horaires d'allumage, mise en place d'une coupure nocturne - et de suivre les consommations d'énergie depuis un smartphone ou un ordinateur via une application web. Il permet également de détecter les éventuelles défaillances d'alimentation sur l'éclairage public.

Le coût des travaux, d'un montant de 4 538 € HT, est financé à parts égales par la commune et le SDEHG. S'ajoutent à ce coût, les frais d'abonnement à l'application web à la charge de la commune, estimés à 46 € par an par armoire d'éclairage équipée.

Si cette expérimentation donne satisfaction, un déploiement sur l'ensemble de la commune pourrait être envisagé.

Beauzelle : Visite du chantier de rénovation de l'éclairage public



La commune de Beauzelle poursuit la modernisation de son parc d'éclairage public dans le cadre du programme LED++ porté par le SDEHG.

Ce partenariat vise à améliorer la performance énergétique des installations tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Après les interventions menées rue des Mésanges, route de Grenade et dans le quartier Andromède, les travaux se poursuivent désormais dans la partie nord de la commune, avec l'installation de nouveaux équipements LEDS, plus performants et économes en énergie.

Le 24 juillet dernier, une visite de chantier a été organisée en présence de Patrice Rodrigues, Maire de Beauzelle, et de Thierry Suaud, Président du SDEHG. Accompagnés des équipes techniques du Syndicat et de l'entreprise MIDI TP, les élus ont assisté à la pose d'une lanterne LED et échangé sur les bénéfices de cette technologie.

Les nouveaux équipements permettent de réaliser jusqu'à 86% d'économie d'énergie, avec une réduction estimée à 27 000 € par an sur la facture d'électricité de la commune. Le financement des travaux repose sur les économies générées, le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et la contribution du SDEHG.

La rénovation de l'éclairage public à Beauzelle s'inscrit dans une démarche globale de transition énergétique, de maîtrise des dépenses publiques et de valorisation des espaces urbains. Les travaux récemment achevés en 2024, tels que l'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public sur la route de Grenade, s'insèrent dans cette démarche.

Maillage, tarification et disponibilité : le SDEHG affine sa stratégie IRVE pour une mobilité électrique durable



Nouvelle IRVE implantée à Lespiteau

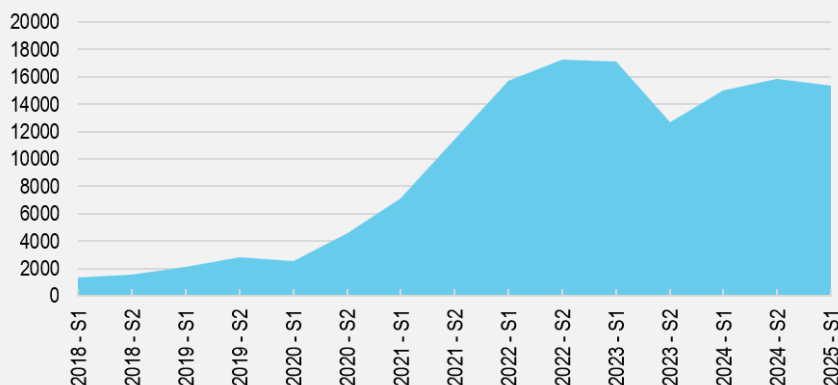
Depuis 2018, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne est gestionnaire d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Ce réseau compte aujourd'hui 108 bornes, réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire départemental - hors Toulouse Métropole - afin de garantir qu'aucun usager ne se trouve à plus de 15 km d'un point de recharge.

Chaque borne est équipée de deux points de charge et permet une recharge accélérée (22 kVA). La dernière IRVE a été mise en service à Lespiteau, le 31 mars dernier.

Une fréquentation en hausse en 2024

En 2024, le réseau du SDEHG a enregistré 30 834 sessions de recharge, soit une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente. Après une baisse notable en 2023, liée à l'augmentation des prix de l'électricité qui nous a conduits à porter le tarif de recharge de 0,20 à 0,40 €/kWh au 2 mai 2023, la fréquentation est repartie à la hausse dès le 1^{er} trimestre 2024, comme le montre le graphique ci-dessous.

Réseau IRVE du SDEHG
Nombre de charges par semestre



Les bornes les plus sollicitées sont celles de Bagnères-de-Luchon et Léguevin, avec plus de 70 recharges mensuelles chacune.

Une tarification simple, équitable et évolutive

Le SDEHG veille à proposer une grille tarifaire simple et accessible, permettant aux usagers de bénéficier d'un service de recharge à un coût maîtrisé, tout en assurant la pérennité et l'entretien du réseau : une part fixe de 0,15 € par connexion, complétée par un prix de 0,40 € par kilowattheure consommé.

Afin de lutter contre l'occupation prolongée des places de recharge, une nouvelle mesure a été adoptée par le Comité Syndical le 12 février dernier : un supplément de 4,50 € par heure est désormais appliqué au-delà de 4 heures de connexion. Cette évolution vise à améliorer la disponibilité du service pour tous les usagers.

Un maillage solidaire et inclusif

Le SDEHG intervient dans la mise en place d'un maillage équilibré du territoire, notamment en zone blanche, ces secteurs non desservis par les opérateurs privés.

Dans ces zones, aucune contribution communale n'est appelée pour l'exploitation des IRVE et le service de charge fourni par le SDEHG est continuellement amélioré pour atteindre un taux de disponibilité supérieur à 95%.

Le SDEHG publie son rapport d'activité 2024 : une année de consolidation et d'engagement territorial



Le SDEHG a publié son rapport d'activité 2024, document de référence qui retrace les actions majeures menées au service des communes et des usagers du département. Cette édition présente les faits marquants de l'année écoulée, les actions menées au service des communes haut-garonnaises et les données financières.

L'année 2024 a été une période de consolidation des programmes du Syndicat :

- Le programme LED++ a permis d'atteindre, fin 2024, un taux record de 50% d'équipement en LED du parc d'éclairage public des communes du territoire du SDEHG.
- Les travaux d'une première grappe de 14 ombrières photovoltaïques en autoconsommation ont été lancés.

Ces réalisations s'inscrivent dans la continuité des actions menées par le SDEHG.

Plus largement, ce rapport d'activité illustre le rôle de partenaire technique joué par le SDEHG auprès des communes.

En 2024, le Syndicat a développé son ingénierie financière et technique afin de faire face aux contraintes budgétaires et réglementaires rencontrées, avec des investissements de plus de 67 millions d'euros.

La stabilisation de la situation financière du Syndicat et le développement de son ingénierie permettent désormais d'envisager plus sereinement l'avenir du SDEHG à long terme.

[Pour consulter le rapport d'activité 2024](#)

Le SDEHG modernise ses outils numériques pour mieux accompagner les communes

Dans une démarche d'amélioration continue du service public de l'énergie, le SDEHG a récemment déployé deux outils numériques innovants à destination des communes : un nouveau portail de suivi des études et des travaux et une cartographie interactive du patrimoine.

Un portail de suivi des études et des travaux pensé pour les élus

Chaque année, le SDEHG assure la maîtrise d'ouvrage de près de 3 000 opérations pour ses 585 communes membres. Pour permettre aux élus et aux services municipaux de suivre précisément l'avancement de ces projets, un nouveau portail sécurisé a été mis en place.

Accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, ce portail offre :

- Une interface ergonomique et intuitive,
- Un planning des travaux programmés présenté sous forme d'agenda,
- Une carte de localisation des opérations en cours,
- Le suivi détaillé des interventions (éclairage public, réseaux, diagnostics, ombrières photovoltaïques...),
- L'exportation d'un état des opérations en cours,
- Les coordonnées des interlocuteurs techniques du SDEHG.

Basé sur une technologie « no code », ce portail garantit la souveraineté des données grâce à un hébergement sécurisé en France. Il est également évolutif, permettant des améliorations continues selon les retours des utilisateurs.

[Pour accéder au suivi des travaux](#)

Une cartographie interactive pour une gestion simplifiée

Le SDEHG propose également une nouvelle version de son outil cartographique, développée sur la base du logiciel GEO.Lux.

Ce système permet aux communes de :

- Visualiser leur patrimoine énergétique (réseaux, éclairage public, bornes IRVE...),
- Déclarer des pannes d'éclairage public,
- Suivre les interventions de maintenance en temps réel.

Des tutoriels vidéo sont disponibles pour faciliter la prise en main de l'outil et une assistance technique dédiée accompagne les communes dans leur utilisation quotidienne.

[Pour accéder à la cartographie](#)

Un accompagnement renforcé

Ces outils permettent aux communes de bénéficier de plus de transparence, de réactivité et de lisibilité dans la gestion des projets énergétiques.

Notre veille Énergie

>>> La CRE souhaite éclairer le débat public sur l'énergie

Depuis quelques semaines, de nombreuses affirmations et tout autant de chiffres relatifs aux débats sur l'énergie circulent dans les médias. A l'occasion de la rentrée, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) démêle le vrai du faux et publie un document de clarification avec dix questions clés, auxquelles elle apporte des réponses circonstanciées et objectives.

[Pour consulter le document de la CRE](#)

>>> Rapport de la CRE sur les principaux développements des marchés de l'électricité et du gaz au cours de l'année 2024 et du premier semestre 2025

La CRE publie son rapport annuel à la Commission européenne et à l'ACER (agence de coopération des régulateurs de l'énergie) qui présente les principaux développements des marchés de l'électricité et du gaz au cours de l'année 2024 et du premier semestre 2025.

[Pour en savoir plus](#)

>>> Électricité : ce qui a changé au 1^{er} août 2025

À compter du 1^{er} août 2025, la France s'aligne sur le droit européen et harmonise les taux de TVA sur l'électricité. Ce changement donne lieu à des modifications de calcul sur les factures d'électricité afin de stabiliser les tarifs réglementés.

[Pour en savoir plus](#)

>>> La Cour des Comptes publie un rapport sur le modèle économique d'EDF

La Cour, sollicitée par la commission des finances de l'Assemblée nationale, publie un rapport sur son modèle économique et analyse la nature et le champ de ses activités, les modalités de formation du chiffre d'affaires et des résultats. Après une analyse des principales caractéristiques de ce modèle économique, le rapport examine les principaux déterminants des résultats du groupe sur la période 2012-2024 avant d'évaluer les leviers mobilisables pour que le groupe puisse réaliser son ambitieux programme d'investissement. Ce document met en évidence une dette financière nette de plus de 53 Md€ fin 2024, alors qu'EDF fait face à un programme d'investissement dont le montant cumulé pourrait atteindre jusqu'à 460 Md€ de 2025 à 2040. La majorité de ces investissements concerne la prolongation et le renouvellement de son parc de production nucléaire en France et le réseau de distribution d'électricité.

[Pour en savoir plus](#)

>>> Photovoltaïque : un nouvel Appel d'Offres Simplifié pour les installations de 100 à 500 kWc

Depuis le 22 septembre 2025, les projets photovoltaïques de puissance comprise entre 100 et 500 kWc doivent désormais passer par une procédure d'Appel d'Offres Simplifié (AOS) pour bénéficier d'un contrat de soutien public. Ce nouveau dispositif, piloté par la CRE, remplace le précédent guichet ouvert prévu par l'arrêté tarifaire S21 Bâtiment.

Contrairement au guichet ouvert, l'AOS repose sur une mise en concurrence : seuls les projets les plus compétitifs en termes de prix proposé (€/MWh) sont retenus. Le contrat de soutien prend la forme d'un complément de rémunération sur 20 ans.

[Pour en savoir plus](#)

>>> Coût du nucléaire : la CRE publie ses nouvelles estimations pour 2026-2028

La CRE estime que produire de l'électricité avec les centrales nucléaires existantes coûtera environ 61,5 € par mégawattheure entre 2026 et 2028. Ce coût comprend : les frais de fonctionnement (personnel, combustible, maintenance), les investissements (entretien, sécurité, stockage), une petite part liée aux retraites du personnel. À partir de 2029, ce coût devrait légèrement augmenter, autour de 68,4 €/MWh. Ces chiffres serviront de base pour le futur système de régulation des prix du nucléaire en France.

[Pour en savoir plus](#)

>>> Un plan de 100 milliards d'euros pour moderniser le réseau électrique français

La CRE a lancé une consultation publique sur le schéma décennal de développement du réseau (SDDR) proposé par RTE, visant à adapter le réseau électrique aux défis de la transition énergétique, du changement climatique et de la hausse de la consommation. Ce plan prévoit 100 milliards d'euros d'investissements entre 2025 et 2039. Ce plan prévoit : le renouvellement de lignes anciennes, le raccordement des énergies renouvelables, notamment l'éolien en mer, le renforcement du réseau dans les zones industrielles, le développement du numérique et des interconnexions européennes. Pour financer ces travaux, une hausse modérée des tarifs d'acheminement (TURPE) est envisagée, autour de 1 % par an.

[Pour en savoir plus](#)

Les actes administratifs du Comité

Les actes administratifs du Syndicat sont disponibles sur www.sdehq.fr, rubrique « *Nous connaître > Les actes administratifs* ».

- Comité Syndical du 20 mars 2025 : [Liste des délibérations](#) et [diaporama](#)
- Comité Syndical du 12 février 2025 : [Procès-verbal](#)

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

9 rue des 3 Banquets – CS 58021 – 31080 Toulouse Cedex 6 - www.sdehq.fr

